



Contribution de René PAVAGEAU

Vice-Président du CODERPA (Comité Départemental des Personnes Âgées de Loire Atlantique)

renedomi.pavageau@wanadoo.fr
coderpa@loire-atlantique.fr

Bien vieillir dans la Métropole : un défi, un atout

À l'horizon 2030- 2040, la part des plus de 60 ans approchera les 30 % de la population totale de la Métropole.

Le vieillissement, s'il appelle des réponses spécifiques liées aux besoins et attentes des seniors, doit être vu comme une opportunité pour nos cités en termes de solidarité et de bien-être social pour tous. Que resterait-il de nos associations sportives, culturelles, caritatives... sans la participation des Aînés ? Qui pour remplacer les grands-parents pour la garde imprévue des petits-enfants ? Les exemples ne manquent pas pour montrer la place importante occupée par les seniors dans notre société.

Une loi dite d'Adaptation de la Société au Vieillissement, promulguée au JO du 28 décembre 2015, tente d'apporter des réponses aux problématiques liées aux différentes étapes de ce moment de la vie. Cela se traduit dans l'engagement de faire entrer les villes dans la dynamique "Ville amie des aînés" de l'organisation Mondiale de la Santé et définir des "quartiers amis de l'âge", réunissant commerces, services publics, logements adaptés, transport et aménagement de l'espace.

Il est donc nécessaire, dans un cadre de mixité générationnelle, d'intégrer cette vision dans les plans locaux d'habitat et les plans de déplacements urbains.

Pour une ville plus inclusive de tous et vis-à-vis des demandes fortes de sécurité et d'intégration dans la vie de la société exprimés par nos aînés, les nouveaux projets immobiliers devront traduire cette volonté en initiant des logements adaptés ou adaptables (donc plus pratiques), sous forme de résidences "autonomie" ou autres types de lieux de vie permettant un parcours de vieillissement naturel. La réponse offerte aux personnes en situation de perte d'autonomie plus avancée pouvant être, selon le choix de la personne, l'accueil et l'accompagnement en EHPAD.

Le fort accroissement du nombre d'aînés et l'évolution de leur mode de vie (activité accrue des seniors, avec parfois l'éloignement du réseau familial de proximité ou le rapprochement territorial auprès des enfants...) doivent nous amener à penser à un parcours de vie de la personne au cours de son vieillissement.

Aussi, se loger n'est qu'un élément du bien vivre et donc du bien vieillir dans la Métropole. Les commerces de proximité, les moyens de déplacement collectifs ou à la demande, les activités contribuant au lien social (l'isolement est un des fléaux du vieillissement) doivent être pris en compte. À titre d'exemple, les moyens de transport collectif (Tramway, bus...) sont-ils, dans leur utilisation, adaptés aux personnes ayant un équilibre déficient, les déplacements sur les trottoirs sont-ils aisés dès lors qu'un appareillage est nécessaire : fauteuil roulant, déambulateur ?

Le CODERPA 44 a réalisé des études sur l'habitat et sur les déplacements notamment dans le cadre du maintien dans le lieu de vie des aînés, (enquête menée fin 2010 auprès de 1 563 personnes et son analyse menée avec l'AURAN, avis sur la réalisation d'un guide départemental "Construire de l'habitat intermédiaire pour personnes âgées", réalisation d'un guide de recommandations à l'intention des porteurs de projet de transports solidaires...), qu'il tient à disposition des élu(e)s de la Métropole.

Et puisque que la Loi NOTRe, redéfinissant les compétences des différentes collectivités, devrait voir son entrée en vigueur en 2017, la Métropole devra s'emparer de ces problématiques publiques et les traduire dans ses objectifs de PADD, PLUM...